



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 27/03/2023

OBJET : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) au 1er avril 2023 non permanent au service Police Municipale pour une durée de trois mois

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 17/03/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Ludivine CHIERICI

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Linda BEGGUI

Karim MOYENIN OUARDI

Didier RICHERD

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de créer dans le cadre d'emploi des policiers municipaux un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée de trois mois afin de renforcer le service de la Police municipale. Sous réserve de l'avis favorable du CST.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

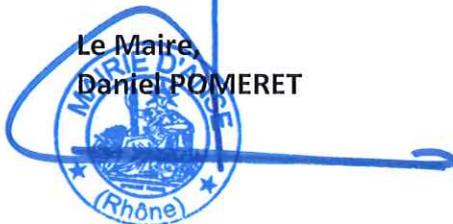
1°) ACCEPTE la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) au 1^{er} avril 2023 non permanent au service Police Municipale pour une durée de trois mois

2°) DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink is written over the text 'Le secrétaire'.